



Conjoncture Rhône-Alpes

Novembre 2013 : atone

Après un mois de septembre difficile et un mois d'octobre en léger retrait, le commerce indépendant de détail de moins de 400 m² a vu son chiffre d'affaires se tasser de 0.6% en novembre, par rapport au même mois de 2012.

L'équipement de la maison a de nouveau particulièrement souffert : - 6.9% sur un an.

La baisse du secteur **santé-beauté** s'est encore accentuée avec - 6% sur un an.

Le chiffre d'affaires de la **culture-loisirs** s'est redressé après 5 mois difficiles : + 3.6% par rapport à novembre 2012.

L'équipement de la personne a progressé de 1.2% en novembre.

La **branche alimentaire** a de nouveau sensiblement progressé : + 5.4% sur un an.

En cumulé sur les 11 premiers mois de l'année, on observe un recul de 1.9 % du chiffre d'affaires par rapport à 2012.

Sources : CRCI Rhône Alpes (Conjonctura)

A la une...

L'UCIA de Saint-Vallier : animations et fidélisation des clients

50 adhérents composent l'association, animée par un bureau de 9 bénévoles autour de Michel Ravoin président, Katy Fraisse secrétaire et Sylvie Junique trésorière.

De nombreuses actions rythment la vie économique de Saint Vallier :

- la grande braderie du jeudi de l'Ascension (35^{ème} édition en 2014): les 150 exposants et les animations festives génèrent un flux de 5000 visiteurs. L'UCIA offre 1000 € à gagner en bons d'achat.
- les journées commerciales au Printemps et à Noël en collaboration avec le Groupe Animation municipal.
- La participation, depuis sa création, à l'opération « A deux pas le commerce de proximité ça vous change la vie » en partenariat avec la CCI de la Drôme.

Depuis Septembre 2008, une **carte de fidélité** a été mise en service. L'UCIA de Saint-Vallier est la seule association de commerçants de la Drôme à proposer une carte de fidélité de ce type. Elle a travaillé dur pour se doter de ce moyen moderne de fidélisation et a été mise à l'honneur pour cette action par la CCI. Afin de remercier son aimable et fidèle clientèle, l'UCIA a offert 2 voitures lors des 2

premiers anniversaires de la carte ! L'atout de cette carte est le fichier commun de plus de 6000 clients qui fréquentent les commerces adhérents. « Nous pouvons ainsi mener des campagnes e-mail, SMS... avec lien vers notre site Internet www.fidelite-stvallier.com. Certains commerçants y ont inclus leur propre fidélité magasin », explique Michel Ravoin. Courant 2014, le site Internet va évoluer et de nouvelles cartes seront distribuées.

L'UCIA a également mis en place un système de **chèques cadeaux** avec des partenaires locaux : Comités d'entreprises et associations.

Michel Ravoin conclut : « cette rétrospective veut être le témoignage de commerçants solidaires qui, malgré ces temps difficiles, se donnent les outils de leur réussite et contribuent à la vie de leur centre-ville. Toute l'année, Proximité et Convivialité sont les maîtres mots des commerçants et artisans de Saint-Vallier ».



A noter :

Améliorer l'éclairage : des prestataires référencés par la CCI

Vous trouverez une liste de prestataires spécialisés sur le site www.drome.cci.fr à la rubrique commerçants / développer. Ils ont été référencés par la CCI sur des critères de compétences et d'expérience spécifiques de l'éclairage des commerces. Un cahier des charges type est également à votre disposition.

Pré-enseignes, publicités : la réglementation a changé

La Loi du 12 juillet 2010 et le décret du 30 janvier 2012 modifient les conditions d'installation des dispositifs. En dehors des agglomérations, pré-enseignes et publicités sont interdites, sauf quelques cas dérogatoires jusqu'au 13 juillet 2015 : les hôtels-restaurants, les activités de fabrication et/ou vente de produits du terroir par exemple.

Après juillet 2015, seules les activités suivantes pourront être signalées par des pré-enseignes, sous certaines conditions :

- Activités de fabrication et/ou vente de produits du terroir par des entreprises locales,
- Activités culturelles,
- Monuments historiques classés ou inscrits et ouverts à la visite.

Pour une information complète, cliquer ici

Vos adhérents doivent donc adapter leurs dispositifs de signalétique à cette réglementation ; sans pour autant perdre en visibilité aux yeux de leur clientèle. Le service commerce de la CCI peut les accompagner dans ce travail d'adaptation de leur communication en intégrant, par exemple, des outils de géolocalisation de l'entreprise.

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme - **Service Commerce**
T. 04 75 75 70 34
commerce@drome.cci.fr
www.drome.cci.fr

